TEF SUPPORT COURS – ACTIVITE LICENCE 1

par M. DIABATE Jhunior

EXERCICE A: "AU SUJET DU LEXIQUE DE TERMES JURIDIQUES"

Première étape : Mise au net

(...) Ce ouvrage est destiné a évité cette rupture que provoque parfois dans la lecture d'un passage juridique, d'un article de journal ou de revue, l'apparition d'un mot, d'une formule que le sens est peu connu où totalement ignoré du lecteur. Utiles donc à tout juriste novice où hésitant, ce petit livre ait conçu spécialement pour les étudiants de première et deuxième année de licence ou de capacité, mais aussi pour les élèves qui, dès l'enseignement du second degré, songe, plutôt que naguère, a poursuivre des études à caractère juridique. Hors l'expérience révèle que l'initiation juridique, pour le jeune étudiant, devient de plus en plus difficile. S'est ainsi qu'un certain fond de formules latines, suffisamment accessible jadis grasse au étude classiques, va maintenant ce perdant s'en recours dans le langage ordinaire. Le fonds latin, réduit à vrai dire au maximum, se maintient encore dans le domaine du droit et sa disparition totale n'irait pas sans dommage pour la clarté des raisonnements juridiques. Fais plus important et d'ailleurs très heureux, le recrutement des étudiants des facultés de Droit s'installe dans des milieux plus différenciés qu'autrefois. Souvent privé, dorénavant, d'une certaine éducation juridique, aussi réel que peu perceptible, éducation venue de contacts quotidiens de tels milieux familiaux, nos étudiants ont besoin d'être aider alors qu'ils entres dans un monde qui leurs est tout à fait inconnu.

(Propos de Raymond Guillin et Jean Vincent, à Lyon le 24 Juin 1970)

Pour la bonne réponse, donnez le numéro et la lettre correspondant (dans chaque cas) sur votre copie.

1- Dans la troisième phrase

$$A = 02$$
 fautes $B = 01$ faute $C =$ aucune faute $D = 03$ fautes

2- Dans la deuxième phrase

$$A = aucune faute$$
 $B = 04 fautes$ $C = 03 fautes$ $D = 05 fautes$

3- Dans la quatrième phrase

$$A = 07 \, fautes$$
 $B = 06 \, fautes$ $C = 04 \, fautes$ $D = 00 \, faute$

4- Dans la cinquième phrase

$$A = 00$$
 faute $B = 02$ fautes $C = 01$ faute $D = 03$ fautes

5- Dans la sixième phrase

$$A = 02$$
 fautes $B = 01$ faute $C = aucune$ faute $D = 03$ fautes

6- Dans la septième phrase

$$A = 04$$
 fautes $B = 02$ fautes $C = 05$ fautes $D = 03$ fautes

7- Dans la première phrase

$$A = 04$$
 fautes $B = 03$ fautes $C = 02$ faute $D = 05$ fautes

Deuxième étape

- **1-** Les fautes constatées sont-elles de quel ordre ? (conjugatif orthographique grammatical ou autres)
- 2- Illustrez votre réponse par étude de cas (cf texte)

EXERCICE B: LA SEMANTIQUE DU CPL

Reportez le numéro de la question et la lettre correspondant à la bonne réponse.

NB : Bonne réponse = Réponse sémantiquement ou grammaticalement correcte.

1- Nationalité

- **a-** Lien juridique ou politique qui rattache un individu à un Etat souverain.
- **b-** Lien juridique et politique qui rattache un individu à l'Etat souverain.
- **c-** Lien juridique qui rattache un individu à l'Etat souverain.

2- Principe des nationalités

- **a-** Principe selon lequel toute nation à le droit de cet constituer en Etat indépendant.
- **b-** Principe appliqué aux traités de paix pour la constitution des Etats bidons.
- **c-** Principe selon lequel toute nation a le droit de se constituer en Etat indépendant.

3- Naturalisation

- **a-** Acquisition volontaire d'une nationalité, qui emporte généralement l'abandon de la nationalité d'origine.
- **b-** Acquittement volontaire d'une nationalité, qui emporte généralement l'abandon de la nationalité d'origine.
- **c-** Acquisition volontaire d'une nationalité, qui laisse généralement l'abandon de la nationalité d'origine.

4- Loi constitutionnelle

- **a-** Loi de vision de la constitution adoptée selon la procédure prévue par cette dernière.
- **b-** Loi de révision de la constitution adoptée selon la procédure prévue par cette dernière.
- c- Loi d'examen de révision des procédures

5- Jugement définitif

- a- Jugement sur la forme
- **b-** Jugement définitionnel
- c- Jugement sur le fond

6- Jugement par défaut

- a- L'affaire est insusceptible d'appel
- **b-** L'affaire est insusceptible des appellations juridiques
- **c-** L'affaire ait insusceptibles d'appel

7- Juridiction

- a- Compétences et pouvoir conférés à une autorité publique
- **b-** Compétences et pouvoirs conférées à une autorité publique
- c- Compétences et pouvoirs conférés à une autorité publique

8- Liste électorale

- a- Répertoire alphabétiques officiels
- b- Répertoire alphabétique officiel
- c- Répertoire de classement officieux

9- Les magistrats de carrière

- **a-** Sont chargés de juger lorsqu'ils sont au siège, et de requérir l'application de la loi quand ils sont au parquet
- **b-** Sont chargés de juger lorsqu'ils sont au parquet, et de juger la loi quand ils sont au siège
- c- Sont chargées de juger et de requérir.

10-Mandat

- **a-** Acte par lequel une personne est chargée d'y représenter une autre pour l'accomplissement d'un ou de plusieurs actes juridiques
- **b-** Acte par lequel une personne est chargée d'en représenter une autre pour l'accomplissement d'un ou de plusieurs actes juridiques
- c- Acte par lequel une personne est hyper déchargée d'arrestations

11-Apatride

- a- Individu d'apatride juridique de nationalité
- **b-** Individu qui n'a aucune nationalité : Heimatlos
- c- Individu sans patrie ontologique

12-Chambre du Conseil

- a- Formation de chambre gracieuse et juridictionnelle
- b- Formation de toute juridiction aux conseils de civilité
- c- Formation de toute juridiction civile siégeant sans publicité

13-Clause

- **a-** Disposition particulière d'un acte juridique
- b- Disposition commune d'un acte juridique
- c- Disposition juridictionnelle d'un acte particulier

14-Collège des magistrats

- a- Magistrats élus pour tous les magistrats d'une cour d'appel
- **b-** Magistrats élus de tous les magistrats d'une cour d'appel
- c- Magistrats élus par tous les magistrats d'une cour d'appel

15-Constitution

- a- Ensemble des règles écrites qui déterminent la forme de l'Etat
- **b-** Ensemble des règles écrites ou coutumières qui déterminent la forme de l'Etat
- **c-** Ensemble des règles juridictionnelles insolites d'Etats

16-Magistrature

- a- Corps des magistrats exerçant leurs fonctions dans le cadre de l'autorité judiciaire
- **b-** Corps des magistrats exerçants leur fonction dans le cadre de l'autorité judiciaire
- c- Corps des magistrats exerçants leur fonction dans le cadre de l'autorité judicieuse

17-La mort

- **a-** Est la cessation de la vie juridictionnelle
- **b-** Entraîne la disparition de la personnalité juridique
- c- N'entraîne pas la disparition de la personnalité juridique

18-Obligation civile

- **a-** Obligation dont l'exécution est sanctionnée par le droit
- **b-** Obligation déterminée d'obligation des civils
- **c-** Obligation dont l'inexécution est sanctionnée par le droit

19-Procuration

- a- L'acte qui confère le pouvoir qu'une personne donne à une autre d'agir en son nom
- **b-** L'acte qui refuse le pouvoir qu'une personne donne à une autre d'agir en son nom
- c- L'acte qui fait foi de cette délégation à procurer

20-Devoir juridique

- **a-** Obligation qui exerce sur une personne de l'influence descendante
- **b-** Obligation qui pèse sur une personne
- c- Obligation qui atteste une personne

EXERCICE CSOIT LA SEQUENCE CI-APRES

Moufflet nous paraît bien sévère qui condamne « *Comme suite à votre lettre* » et veut que l'on mette « *en réponse à votre demande* » et n'admet que « *comme suite à ma lettre* ».

Il y a échange de correspondance. Donc on peut admettre que la lettre que vous écrivez fait suite aux lettres (de votre correspondant et de vous-même) qui l'ont précédée. Pourquoi, dans ces conditions, interdire « comme suite à votre lettre ? »

- 1- Quel est le problème posé dans cette séquence?
- **2-** En vous appuyant sur vos cours et vos connaissances, justifiez intensément la position de Moufflet